



## Charges locatives pour la location d'un garage

Par **Balou**, le **28/08/2013** à **09:34**

Bonjour, je loue un garage dans une résidence et le propriétaire me réclame dans les charges de copropriété à payer l'électricité (ce qui est normal) mais aussi les taxes d'ordure ménagère. Est-ce normal? En cas de résiliation, a-t-il le droit de demander une avance sur charges calculée sur celles de l'année précédente? D'avance merci pour votre réponse.  
Sophie

Par **janus2fr**, le **28/08/2013** à **09:59**

Bonjour,  
La location d'un garage est régie uniquement par le contrat.  
Donc voir ce que dit le votre...

Sinon, je confirme que la TEOM est bien une charge récupérable, elle apparait sur l'avis de taxe foncière du propriétaire, il doit vous communiquer une copie de ce document comme justificatif.